

COMMUNE DE SEMOUSSAC

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 19 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, d'après convocations rédigées le 13 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Marc BERTRAND, maire.

Étaient présents : BERTRAND Marc, BRIFFAULT Bernard, BOSSIS Alain, ROY Guillaume, GAUVIN Emmanuel, GUIRAL Gilles.

Étaient absents excusés : DUMAS Anthony pouvoir à BERTRAND Marc, DAVID Béatrice, OCTEAU Estelle pouvoir à BOSSIS Alain, TABUT Laura, PRINCE Frédéric

A été élu comme secrétaire de séance : ROY Guillaume

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2023.
- Incorporation de la parcelle AB 421 dans le domaine communal.
- Achat d'une tondeuse débroussailleuse.
- Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Semillac.
- Devis pour une plateforme béton pour la consigne à vélos.
- Devis consigne à vélos : choix du prestataire
- Tarifs de location de la salle des fêtes en semaine pour une durée limitée.
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

Incorporation de la parcelle AB 421 dans le domaine communal

Le Maire rappelle que cette parcelle se situe à Flérac, elle mesure 140 m² et il y a dessus un bâtiment qui mesure 90 m² en train de s'effondrer.

La CCID qui s'est réunie au mois de juin à donner son accord pour considérer que ce bâtiment n'a pas de propriétaire connus et qu'il y a lieu de l'incorporer dans le domaine communal.

Le Maire explique qu'il prendra un arrêté de péril afin de sécuriser le bâtiment puis un arrêté d'incorporation dans le domaine communal qui sera publié dans les annonces légales et affiché en mairie pendant 6 mois.

A la suite de cela, le Conseil devra à nouveau délibérer pour incorporer ce bien cela sera suivi d'un arrêté puis d'une publication aux hypothèques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches pour incorporer la parcelle AB 421 dans le domaine communal.
- De charger le Maire de signer tout document nécessaire à la poursuite de cette opération.

Achat d'une tondeuse débroussailleuse.

Monsieur le Maire explique que le tracteur tondeuse actuel n'est pas assez robuste pour couper les ronces autour des haies de remembrement et qu'il faudrait un matériel adapté aux terrains accidentés. Il propose aux conseillers l'achat d'une tondeuse débroussailleuse et présente trois devis.

Espace Tardy : 6 380 € HT

Motoculture Mirambeaulaise : 9 407.67 € HT

Chevalleries : 16 080 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider le devis de l'entreprise Espace Tardy pour un montant de 6 380 € HT
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

Monsieur le Maire informe que la débroussailleuse à dos qui date de 2011 montre de sérieux signes de faiblesse.

Il informe qu'il a demandé deux devis pour son remplacement.

Espace Tardy : 686 € HT

Motoculture Mirambeaulaise : 791.67€ HT

Le Conseil Municipal décide de valider le devis d'Espace TARDY pour un montant de 686 € HT.

Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Semillac.

Monsieur le Maire informe que la commune de Semillac a eu des soucis au niveau de son personnel administratif et qu'il leur a été impossible de recruter une secrétaire de mairie formée.

Ils ont recruté une secrétaire qui n'est pas encore formée.

Le Maire propose de mettre à disposition Angélique BIRAUD, secrétaire de mairie de la commune à raison de 4 heures par semaine en fonction des besoins de la commune de Semillac afin de pouvoir montrer à la nouvelle secrétaire les logiciels et expliquer les bases du métier.

Le remboursement des heures se fera par le biais d'une convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Semillac à raison de quatre heures par semaine en fonction des besoins pour six mois maximum.

Devis pour une plateforme béton pour la consigne à vélos.

Monsieur le Maire explique que la consigne à vélo va être installée près de l'abri-bus et il conviendrait que cela soit fait sur un sol parfaitement plat.

Il a demandé un devis à l'entreprise RIDEAU, ce devis s'élève à 1 577,24 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- De valider le devis de l'entreprise RIDEAU pour un montant de 1 577.24 € HT.

Devis consigne à vélos : choix du prestataire et demandes de subventions au Conseil Départemental et à Alvéole +

Le Maire informe que les devis pour la consigne à vélos ont été déposés sur Alvéole +.

Devis SMS : 16 900 € HT

Devis Signals : 7 364.20 € HT

Le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police par le Conseil Départemental et par le programme Alvéole +.

Il rappelle que la plateforme béton décidée à la question précédente est éligible à la répartition du produit des amendes de police du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De faire faire une plateforme béton à l'entreprise Damien RIDEAU pour un montant de 1 577.24 €.
- De retenir le devis de Signals pour la fourniture et la pose d'une consigne à vélo pour un montant 7 364.20 € HT.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.
- De solliciter l'aide du programme Alvéole +
- De retenir le plan de financement suivant :
 - o Dépense totale : 8 941.44 € HT
 - o Recettes envisagées
 - Conseil Départemental 40% du montant total HT soit 3 576.57 €
 - Alvéole + 40 % du montant HT (hors plateforme) soit 2 945.68 €
 - Commune 20 % du montant HT + reste à charge plateforme soit 2 419.19 €
- De charger le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Tarifs de location de la salle des fêtes en semaine pour une durée limitée.

Le Maire informe qu'il a reçu une demande de location de la salle des fêtes pour une après-midi en semaine pour fêter un anniversaire d'enfant.

Il explique qu'il n'y pas de tarif établi pour ce genre de situation.

Il propose d'accorder la location pour 50 € la journée en semaine avec chauffage et 30 € la journée en semaine sans chauffage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses :

Le Maire informe qu'il a accordé le prêt de la salle pour l'APE de l'Estuaire le 10/12/2023 pour le marché de Noël.

Concours de pétanque des élus le samedi 14 octobre 2023 à 13 heures 30 sur la place de la mairie de Saint Georges des Agoûts suivi d'un vin d'honneur et d'un repas au restaurant le Vitrezay pour 24 € par personne.

Réponses souhaitées avant le 7 octobre : Messieurs BRIFFAULT et BOSSIS représenteront la commune.

La réfection du mur du cimetière est terminée les travaux d'enrobé auront lieu jeudi et vendredi de cette semaine.

Un habitant du Bourg, maçon à la retraite a fait des travaux de maçonnerie à l'église.

Le Maire informe que pour le remercier de tous les services rendus, il lui a reçu un bon d'achat.

Il y a le congrès des Maires à Paris du 20 au 23 novembre le Maire demande si des membres du Conseil Municipal sont intéressés pour y participer.

Cérémonie du 11 novembre le vin d'honneur aura lieu à SEMOUSSAC.

Une maison route de la Brousse sera vendue aux enchères le 10 novembre, mise à prix 86 000 €.

Le Maire demande si le conseil souhaite préempter en fonction du prix final ?

Le propriétaire se maintiendra dans les lieux (ce sera une sorte de logement social). Affaire à suivre.

Remerciements de Madame HUMBERT et de ses filles pour la composition florale offerte à l'occasion du décès de Monsieur Jean-Claude HUMBERT.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

La séance est levée à 22 heures 30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance du 19 septembre 2023 : 2023SEPT01, 2023SEPT02, 2023SEPT03, 2023SEPT04, 2023SEPT05, 2023SEPT06.

Membres présents :

Noms	Prénoms	Fonctions	Signatures
BERTRAND	Marc	Maire	
BRIFFAULT	Bernard	1 ^{er} adjoint	
BOSSIS	Alain	2 ^e adjoint	
DAVID	Béatrice	Conseillère municipale	Absente excusée
DUMAS	Anthony	Conseiller municipal	Absent excusé
GAUVIN	Emmanuel	Conseiller municipal	

GUIRAL	Gilles	Conseiller municipal	
OCTEAU	Estelle	Conseillère municipale	Absente excusée
PRINCE	Frédéric	Conseiller municipal	Absent excusé
ROY	Guillaume	Conseiller municipal	
TABUT	Laura	Conseillère municipale	Absente excusée